Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 46 (1989)

Heft: 7

Rubrik: Informations sportives

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Témérité coupable

Jörg Stäuble, responsable du Département «sport» au Bureau suisse de prévention des accidents (bpa)
Traduction: Yves Jeannotat

La «témérité» est, si l'on en croit les analyses du Bureau suisse de prévention des accidents (bpa), la première cause des accidents dans le domaine des sports nautiques. Si les personnes concernées parvenaient à faire preuve d'un sens des responsabilités plus prononcé vis-à-vis d'elles-mêmes et vis-à-vis de celles et de ceux qu'elles côtoient, si elles montraient un peu plus de respect face à la force de l'élément liquide, les statistiques y relatives seraient sans doute moins sombres qu'elles ne le sont.

La Société suisse de sauvetage (SSS) nous apprend que 73 personnes se sont noyées en 1988. Ce nombre place les sports nautiques dans la catégorie des disciplines à l'origine d'«accidents graves». Il n'y a qu'en alpinisme qu'on dénombre davantage de morts.

Mais il ne faut pas rester fixé sur les cas mortels seulement: en 1984, selon les indications fournies par l'assurance accidents obligatoire, on a dénombré 5790 cas d'accidents en relation avec la baignade, la natation, l'aviron, le canoë, la voile, la planche à voile, la plongée sous-marine, la pêche – il convient d'en tenir compte également – et les jeux de plage. Ainsi, les accidents survenus dans la pratique des sports nautiques occupent le 4e rang, dans la statistique en question, derrière les jeux de balle et de ballon (58610), les sports d'hiver (33990) et l'entraînement de mise en condition physique (10970). Ces données contiennent d'intéressants détails sur les circonstances dans lesquelles ces accidents sont survenus sur, dans et au bord de l'eau:

- Les 5790 accidentés dont il a été question ont présenté 7090 blessures attribuées pour 51 pour cent (3610) à la baignade et à la natation, pour 16 pour cent (1100) à l'aviron, au canoë et à la voile, pour 9 pour cent (640) à la planche à voile, pour 3 pour cent (210) à la plongée sous-marine, pour 9 pour cent (660) à la pêche et pour 12 pour cent (860) à d'autres activités sportives nautiques ou de plage.
- Dans le 25 pour cent des cas, on a affaire à des plaies ouvertes; viennent ensuite les contusions (22 pour cent), les luxations (20 pour cent) et les fractures (8 pour cent).
- En ce qui concerne l'âge, on peut dire que plus on est jeune, plus les risques encourus sont élevés. Les jeunes de 15 à 19 ans ne sont de loin pas tous engagés, encore, dans une profession et ils ne sont donc pas nécessairement soumis, de ce fait, à l'assurance accidents obligatoire. Malgré cela, cette catégorie présente le 15 pour cent des cas, tout comme celles des 20 à 24 ans et des 25 à 29 ans. A partir de 30 ans, on assiste à une régression, à savoir 12 pour cent pour les catégories des 30 à 34 ans et des 35 à 39 ans, 10 pour cent et 8 pour cent pour celles des 40 à 44 ans et des 45 à 49 ans et 11 pour cent pour celle des plus de 50 ans.
- Enfin, il semble bien que, dans le genre humain, ce sont les mâles qui aiment surtout «vivre dangereusement», puisque la statistique dont il est question ici parle de 4840 hommes accidentés (84 pour cent) contre 950 femmes (16 pour cent). Les décès survenus en 1988 présentent une proportion similaire: des 73 cas de noyade connus, 50 concernent des hommes, 9 des femmes et 14 des enfants.

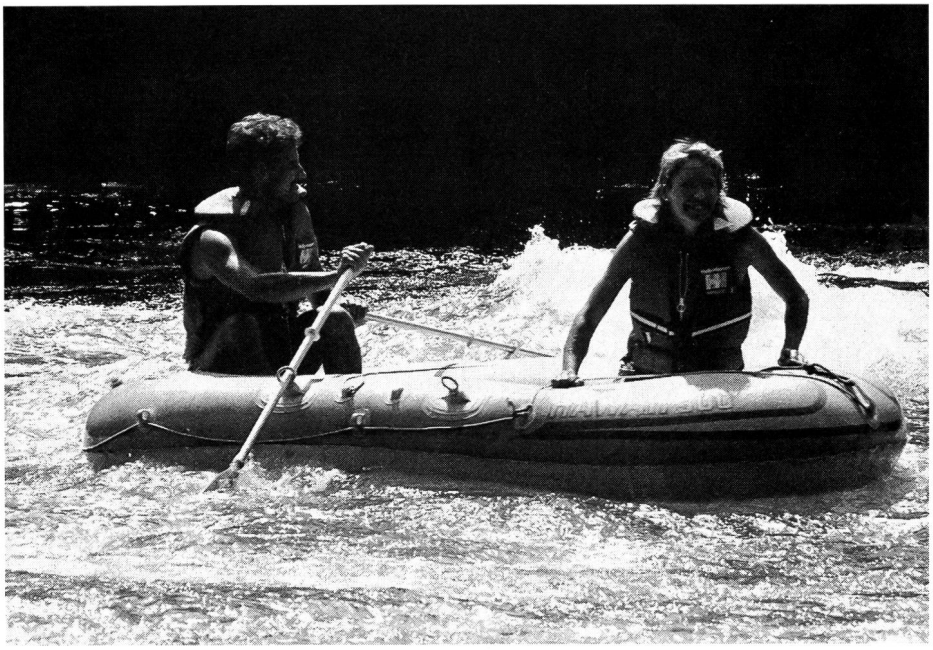

Celle et celui qui nagent mal ou qui, peut-être, ne savent pas nager du tout, pourront malgré tout goûter sans dangers excessifs aux joies du canot pneumatique grâce au gilet de sauvetage.

Homme, prends garde à toi!

Ces dernières constatations prouvent que ce sont les hommes de moins de 40 ans, adolescents y compris, qui constituent le groupe à risques le plus élevé dans le domaine des accidents issus de la pratique des sports nautiques. On est certes en droit d'objecter qu'il est aussi le plus important en nombre et le plus fortement engagé dans le sport. C'est exact! Mais cette seule explication n'est pas suffisante pour réagir.

Ceux qui observent en connaissance de cause ce qui se passe sur et au bord

Logo «Pratiquer les sports nautiques, sûrement!»

Pratiquer les sports nautiques, sûrement!

Pour que le dépliant «Pratiquer les sports nautiques, sûrement!» ne serve pas seulement de support à une formule, mais qu'il joue efficacement son rôle de guide de sécurité, le bpa doit être en mesure de le diffuser très largement. Pour ce faire, il compte sur l'aide active, généreuse et précieuse des sociétés sportives, des cours Jeunesse + Sport, des écoles, des services municipaux, des centres industriels et commerciaux, des responsables des piscines et des plages, des magasins de sport, etc.

Le prospectus est à leur disposition gratuitement, en français, en italien ou en allemand et en nombre illimité. Il suffit, pour l'obtenir, de le demander au *Bureau suisse de prévention des accidents (bpa), case postale 8236, 3001 Berne.*

de l'eau constatent bien vite que le fait de vouloir en imposer aux autres, de surestimer ses propres capacités, de méconnaître les dangers spécifiques et, il faut bien le dire aussi, de consommer trop d'alcool constituent autant de raisons qui expliquent que les drames y soient si nombreux. Témérité et imprudence sont deux termes qui résument ces regrettables comportements.

L'imprudence

Quand l'eau est appelée à être notre partenaire, on est imprudent:...

... quand on entre dans un lac ou un cours d'eau et qu'on se hasarde au-delà des limites de sécurité sans savoir bien nager;

... quand on plonge d'un pont, d'une passerelle, d'un rocher ou d'un arbre sans connaître la profondeur de l'eau à l'endroit concerné;

... quand, ne sachant pas nager, on s'aventure en eau profonde sur un simple flotteur gonflable;

... quand on fait disparaître les accessoires de sauvetage (bouées, perches, etc.) ou qu'on s'en sert pour jouer;

... quand on se lance en canot pneumatique, à la tête d'un groupe, dans la descente d'un cours d'eau que l'on n'a pas reconnu préalablement;

... quand on attache l'un à l'autre deux ou plusieurs canots pneumatiques, réduisant ainsi presque à néant toute possibilité de les manœuvrer;

... quand on embarque dans son canot pneumatique des enfants et des personnes qui nagent mal, voire pas du tout, sans qu'ils soient munis d'un gilet de sauvetage;

... quand, après avoir consommé de l'alcool, on perd une partie de ses capacités de réaction et qu'on ne situe plus avec précision le niveau de ses possibilités en matière de sports nautiques.

Conseils de prudence du bpa

Par le biais d'un dépliant informatif intitulé «Pratiquer les sports nautiques, sûrement!», le bpa tente de lutter contre le manque de prudence et la témérité aveugle. Les «6 maximes de la baignade» de la SSS constituent une page fondamentale de ce document. Ceux qui ont à cœur d'observer ces «règles» ont aussi la certitude de pouvoir mieux goûter aux joies de l'eau sans courir de risques exagérés. Ces conseils s'adressent aussi bien aux baigneurs, qu'aux nageurs et aux canoéistes qui évoluent sur ou dans les lacs et les cours d'eau, car c'est là que se produisent la plupart des accidents et, surtout, les plus graves. Selon la SSS, des 73 cas mortels enregistrés en 1988, 31 ont eu un lac pour cadre et 26 un cours d'eau. Cela renforce le bien-fondé des efforts déployés par le bpa pour que sa brochure soit largement diffusée et qu'on ne se contente pas de la déposer à l'entrée des piscines. ■

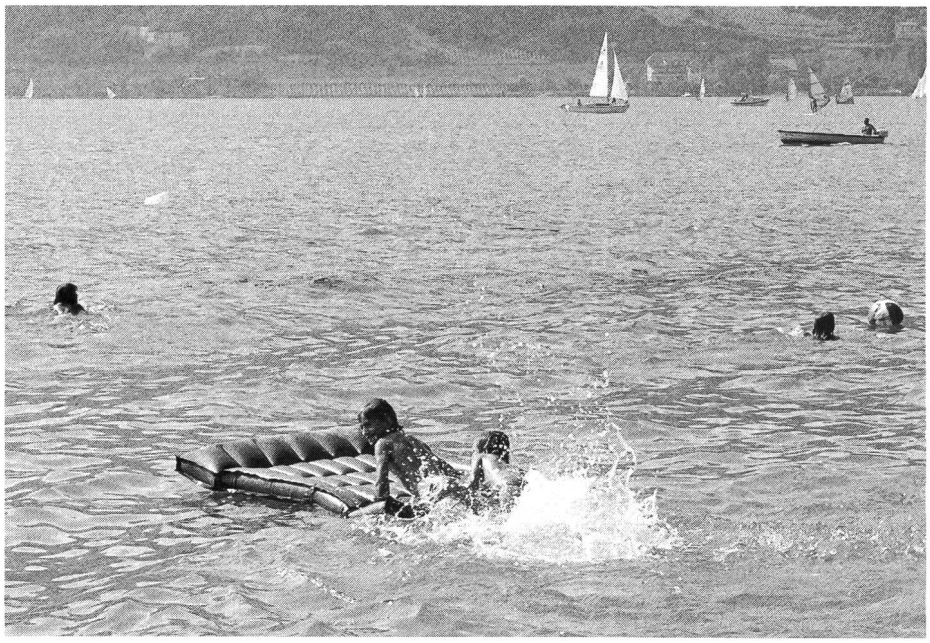

Il est téméraire et imprudent de s'aventurer en eaux profondes, si l'on ne sait pas nager, en se fiant uniquement à l'aide apportée par un flotteur gonflable.